

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### AVIS PUBLIC

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **mardi 10 mars 2020** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### **Nature et effets :**

La demande de dérogation vise à permettre l'empiètement de maximum 4,5 mètres d'un bâtiment accessoire (garage isolé) dans une bande de protection riveraine de 10 mètres alors que le règlement de zonage ne permet pas les travaux et ouvrages dans la rive d'un cours d'eau.

#### **Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur le lot 6 278 173 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 1262, rang du Ruisseau-des-Anges Nord à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Bianca Venne et Monsieur Samuel Lafortune.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2020.

Marie-Josée Masson  
Directrice générale et secrétaire-trésorière